

Commune de



# Lalheue

Bulletin Municipal

Mois d'octobre-novembre 2017 N° 398



**Ambiance très festive  
à l'occasion du  
repas organisé par le  
CCAS de Lalheue**

**Dimanche 15 octobre**



-----  
**SOMMAIRE :**

***Au Conseil municipal  
La Vie de tous les jours  
La Parole aux associations***

**Secrétariat de Mairie**

Mardi de 16h30 à 18h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00

Permanence du Maire : Tous les lundis de 17h30 à 18h30

Permanence des adjoints : le 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 11h00 à 12h00

Tél. : 03.85.44.83.59 – E-mail : [mairie.lalheue@wanadoo.fr](mailto:mairie.lalheue@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.mairie-lalheue.com](http://www.mairie-lalheue.com)

# AU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

**Étaient présents :** Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

## **1. REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs de la redevance assainissement qui sera mis au rôle du mois de novembre : part fixe 60 euros + prix au m<sup>3</sup> consommé : 0.90 euros

La « redevance pour la modernisation des réseaux de collecte » fixée par l'Agence de l'eau s'élève à 0.155 € par m<sup>3</sup> consommé.

## **2. BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON VALEUR**

Considérant l'impossibilité pour le Comptable du Trésor de procéder au recouvrement d'une redevance émise en 2008 en raison de l'irrecouvrabilité du débiteur, le Conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur un titre de 63.22 €. La dépense sera imputée sur l'article 6541 du budget assainissement 2017.

## **3. FORET COMMUNALE : DESTINATION DES COUPES – AFFOUAGE 2018**

Comme chaque année, le Conseil doit décider de la destination des coupes d'affouages qui seront délivrées l'an prochain. A l'unanimité, il décide de solliciter l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 des parcelles n°12, 24 et 25 (futaie irrégulière) de la forêt communale. Les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses seront les suivants :

- \* Abattage du taillis et des petites futaies : 30.04.2019
- \* Vidange du taillis et des petites futaies : 30.10.2019
- \* Façonnage et vidange des houppiers : 30.10.2020

Faute d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, les affouagistes seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la commune, sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'affouagiste de manière dérogatoire et exceptionnelle par le Conseil municipal.

## **4. INDEMNITE DE FONCTION DU 3EME ADJOINT**

Suite à la création du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint et à son élection lors de la séance du Conseil municipal en date du 11 septembre 2017, il incombe au Conseil de se prononcer sur les indemnités du 3<sup>ème</sup> adjoint. M. le Maire expose les délégations de fonction pris par arrêté du 12 septembre 2017. Le 3<sup>ème</sup> adjoint aura en charge le suivi des travaux et du bon fonctionnement du réseau d'assainissement. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les indemnités du 3<sup>ème</sup> adjoint à 5.95 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit le même taux que le 2<sup>ème</sup> adjoint. Elles seront versées mensuellement. Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017.

## **5. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR LES RESEAUX ET OUVRAGES DE TELECOMMUNICATION – EXERCICE 2017**

Pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunication utilisent le domaine public communal routier et aérien. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance pour laquelle le montant est encadré par le décret du 27 décembre 2005.

Pour pouvoir bénéficier du paiement de cette redevance liée au réseau de communications électroniques, une délibération du conseil municipal ou un arrêté du Maire est obligatoire. Le calcul de la taxe est établi à partir du détail du patrimoine des équipements de communications électroniques arrêté au 31/12/2016.

Pour la Commune, le montant de la redevance 2017, qui sera facturée à l'opérateur ORANGE, s'élève à 364 €. La Commune reversera la contribution 2016 au SYDESL pour un montant de 398.75 €.

## **- Questions et informations diverses**

- Reboisement de la parcelle de peupliers à côté du cimetière : le montant s'élève à 3 808.75 €
- Le mur d'enceinte du cimetière menace de s'écrouler. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise BERAUD pour estimer le coût de sa réfection. Celui-ci s'élève à 61 243 €. Le Conseil souhaite que d'autres devis et solutions techniques soient étudiés avant de se prononcer.
- Transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes : Le champ de compétence n'ayant pas été clairement défini par la CC, le Maire n'a pas souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil municipal. Il rappelle que la Commune a 3 mois pour se prononcer. Des précisions devraient être rendues lors de la réunion du Conseil communautaire qui aura lieu le 24 octobre prochain.
- M. le Maire présente les différents devis pour le remplacement des tables et chaises de la salle des fêtes.
- Travaux Ecole du quart Goin : les devis des fenêtres et de l'électricité ont été transmis au syndicat mixte du chalonais pour évaluer si les travaux envisagés sont éligibles aux certificats d'économies d'énergie. S'ils le sont, les travaux pourraient être financés à hauteur de 40 % maximum par les fonds européens (LEADER).

La séance est levée à 22h08. Prochaine séance : Lundi 20 novembre.

**Pour consulter l'intégralité des comptes-rendus : [www.mairie-lalheue.com](http://www.mairie-lalheue.com)**

## LA VIE DE TOUS LES JOURS

### CEREMONIE COMMEMORATIVE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

La population est invitée à 11h30 au monument des anciens combattants.  
Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie à la salle des fêtes.

**RAPPEL**

\*\*\*

#### ASSAINISSEMENT

Nous souhaitons vous faire un nouveau rappel à l'ordre sur les problèmes d'assainissement récurrents que nous rencontrons sur la commune. Nous rappelons que les **lingettes (bébé, hygiéniques, désinfectantes ou autres)** ne doivent en aucun cas être jetées dans vos toilettes, ainsi que tout autre petit déchet.

**Les systèmes "bio-dégradables" ne sont pas applicables dans notre système d'assainissement.** Ces objets obstruent notre réseau et nous devons régulièrement faire intervenir une société extérieure afin de le nettoyer.

Ces gestes s'apparentent à des incivilités qui coutent cher à la commune.

Si cela persiste nous allons être contraints d'augmenter votre taxe d'assainissement en vue de financer **l'intervention des sociétés extérieures (800EUR à chaque passage)** ce qui représente des dépenses onéreuses pour notre commune. Nous faisons donc appel à tous et comptons sur vos efforts !



Tous les 15 jours, les agents municipaux et les élus arrêtent les pompes et procèdent au nettoyage des paniers.  
Ce lundi 30 octobre, environ 5 kg par panier ont été relevés aux stations des Brenots et de la rue Jean.  
Des amas de lingettes principalement.

#### Nouveaux habitants : Inscription sur les listes électorales avant le 30 décembre 2017

Pièces à fournir : une carte d'identité ou un passeport, un justificatif de domicile (avis d'imposition, quittances d'électricité, eau ou de loyer...) et pour les ressortissants de l'UE, une déclaration écrite précisant leur nationalité, leur adresse sur la Commune et attestant de leur capacité électorale.

#### FORET COMMUNALE : Avis aux Affouagistes !

Les personnes désirant s'inscrire pour les affouages 2017 sont priées de venir en mairie. **Date limite d'inscription (coupes n° 1 et 2) auprès du secrétariat de mairie le 18 novembre 2017.** Les affouagistes inscrits sont ensuite conviés en mairie le **samedi 25 novembre 2017 à 11h00.** Il leur sera remis le règlement d'affouage, l'attribution de leur coupe (tirage au sort) et il leur sera demandé le paiement de la taxe d'affouage, soit 22 euros (*délibération du 25/01/2017*). En cas d'indisponibilité, merci de vous faire représenter.

#### APPEL A LA SOLIDARITE

**Une famille albanaise, un couple et 4 enfants, demandeurs d'asile, ont été accueillis sur la commune de Mancey, à titre gracieux, dans un logement communal temporairement disponible.**

**Afin de participer à notre manière à cet accueil, nous faisons appel à la solidarité de chacun d'entre vous. Vous avez la possibilité de faire un don au CCAS de Mancey.**

**Il suffit de déposer votre participation dans une enveloppe cachetée (le don restera confidentiel) à la mairie de Lalheue et nous transmettrons les gains de manière groupée.**

**Ce don vous donnera droit à une réduction fiscale de 60%.**

**TROUVAILLES :** Ont été rapportés en mairie : une paire de lunette de vue et solaire, 1 clé retrouvée à l'abri bus, 1 trousseau de clé trouvé dans les bois de la Grosne et un collier avec un pendentif dauphin trouvé devant l'atelier municipal.

## BOURSE AUX JOUETS

VENTE organisée au profit du CCAS de Lalheue

**DIMANCHE 26 NOVEMBRE de 10h00 à 16h00**

**Salle des fêtes de Lalheue**

Si vous avez des jouets, jeux de société, vélos, trottinettes ou autres dont vous n'avez plus l'utilité, sachez que vous pouvez nous en faire don.

**Dépôt avant le 24 novembre en mairie ou à la bibliothèque.**

Le CCAS vous en remercie par avance.

**A.S.L - Quoi de neuf à Lalheue ce mois-ci !**

## LE CINEMA NUMERIQUE CHEZ VOUS :

(Salle des fêtes de Lalheue)

### Ce qui nous lie

mercredi 15 novembre à 20h30



Comédie Dramatique - Film Français de Cédric Klapisch  
avec Pio Marmai - Ana Girardot - François Civil.

**Durée : 01:54:00 - Public : Famille**

Jean a quitté sa famille et sa Bourgogne natale il y a dix ans pour faire le tour du monde. En apprenant la mort imminente de son père, il revient dans la terre de son enfance. Il retrouve sa soeur, Juliette, et son frère, Jérémie. Leur père meurt juste avant le début des vendanges. En l'espace d'un an, au rythme des saisons qui s'enchaînent, ces 3 jeunes adultes vont retrouver ou réinventer leur fraternité, s'épanouissant et mûrissant en même temps que le vin qu'ils fabriquent.

**Notre avis :** Entre amour, jalousie, tendresse et énervement entremêlés, Klapisch peint avec une grande finesse les relations fraternelles.

**Court métrage :** *Blanquette* de Charlie Belin.

*Les Incroyables comestibles de Lalheue vous informent :*

Les  Incroyables Comestibles  
De Lalheue et  ALÔSNYS  
LE VILLAGE DES SAVOIRS ET DES SAVOIRS

Vous proposent :

### SOIREE CONFERENCE /DEBAT :

**Comment jardiner en permaculture :  
De la biodiversité du sol aux récoltes  
des légumes anciens**

Animée par Adrien LAPORTE  
Ingénieur de formation. Il a effectué  
un tour du monde à la recherche de  
modes vie plus respectueux de la  
nature. Permanent de l'éco centre  
en permaculture et de l'Association  
Alôsnys près d'Autun

**Vendredi 24 NOVEMBRE 2017**

**19H**

Salle des Fêtes de **LALHEUE**

Durée 2h puis

**Soupe et petits gâteaux**

(faits maison et payants)



**ENTREE GRATUITE  
PASSAGE DU CHAPEAU**



**A LA SAINTE CATHERINE  
TOUT BOIS PREND RACINE !**

Un don de deux fruitiers a été  
fait aux IC de Lalheue !

Nous vous invitons pour  
planter les arbres, définir les  
futures actions et partager un  
goûter

**SAMEDI 25 NOVEMBRE  
2017**

**14H à LA CURE  
derrière l'église**

